

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du CCAS Du 24 Septembre 2025 à 10h30

1/ PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRECEDENT

1.1-Procès verbal de la séance du 18 juin 2025 (annexe 1.1)

Monsieur le Vice-Président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenu le 18 juin 2025, tel que joint en annexe 1.1.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

2/ COMPTE RENDU DE DECISION DU PRESIDENT

2.1- Modification de la régie de recette Action Sociale du CCAS (annexe 2.1)

Rapporteur : Bernard DEVAY

Vu la délibération du Conseil D'administration en date du 8 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communales en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Vice-président rend compte de la décision n° 2025.002 du 19 juillet 2025 (annexe 2.1) prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du CCAS

L'acte constitutif de la régie de recettes Action Sociale du CCAS de Launaguet comprend désormais l'article suivant :

ARTICLE 8- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute Garonne (DRFIP31) Service Dépôts de Fonds, gestionnaire du compte.

Les autres articles restent inchangés.

Entendu cet exposé, les membres présents du Conseil d'Administration de

- **prennent acte de la décision du Président n° 2025-001 du 19 juillet 2025.**

3/ ACTION SOCIALE & SOLIDARITE

3.1- Demandes d'aides financières

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/U C €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée	Destinataire	Décision CA €€
TEIL Isabelle	M A	57	I	1	1179.06€ (APL+AAH+ RLS+PI+AU TRE)	572.96	377.96	1009.30 €	LOYER	683.27€	300€	PROMOLOGIS	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille MA et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300€ pour la dette de loyer de la famille MA - D'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de PROMOLOGIS Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	G M	34	IAE	2	1213.50€ (APL+ASF+ RLS+RSA)	762.16€	359.43€	594.61€	LOYER	736.58€	300.00€	ALTEAL	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille GM et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide financière de 300€ pour une dette de loyer de la famille GM - D'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'ALTEAL Votée à l'unanimité													
FIORI Pascale	S M	45	CAE	4	2018.65€ (ASS+PAJE +PF)	881.87€	628.77€	877.67€	ENERGIE	841.00€	116.00€	EDF	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille SM et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide financière de 116€ pour une dette à EDF - D'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF Votée à l'unanimité													
LAFFORGE Héliène	C D	55	IAE	2	1576.00€ (APL+AAH+ ASF+ASI+R +LS+PI°)	854.75€	584.00€	810.67€	ENERGIE	1686€	300.00€	ENGIE	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille CD et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette d'Energie - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'ENGIE Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	AR.A	39	CAE	4	2051.91€ (APL+RLS+ PF+RSA+S alaire)	997.88€	464.00€	714.21€	ENERGIE + LOYER	722.96€	300€ (79.33€ chalets 220.67€ Total Energie)	LES CHALET S ET TOTAL ENERGIE	Acceptée

Entendu l'exposé de la situation de la Famille A.R.A et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300.00€ dont 79.33€ dette de loyer (Groupe les Chalets) et 220.67€ dette d'Energie (Total Energie) - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du GROUPE DES CHALETS et TOTAL ENERGIE													
Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	C I	26	IAE	2	1195.57€(A PL+AEEH+ RLS+Prime +RSA)	855.74€	408.53€	457.45€	ENERGIE	642.76€	300€	OHM	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille CI et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300€ pour la dette d'ENERGIE - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de OHM													
Votée à l'unanimité													
TAURINYA Julie	DA.C	20	I	1	1197.50€ (APL+Prime +SALAIRE	694.86€	525.99€	998.50	ENERGIE	757.59€	300.00€	ENGIE	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille DA.C et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette d'ENERGIE - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'ENGIE													
Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	S A	30	C	2	1309.29€ (APL+AAH+ RLS)	674.81€	348.30€	677.31€	ENERGIE	152.94€	152.94	TOTAL ENERGIE	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille SA et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 152.94€ pour une dette d'Energie - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de TOTAL ENERGIE													
Votée à l'unanimité													

AEEH : Allocation Education Enfant Handicapé
AF : Allocations Familiales
AL : Allocation Logement
APL : Allocation Personnalisée au Logement
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ASF : Allocation de Soutien Familial
ASS : Allocation de solidarité spécifique
CF : Complément Familial
IJ : Indemnités Journalières

MVA : Majoration pour la vie Autonome (complément AAH)
PA : Pension Alimentaire
PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
PF : Prestations Familiales
PPEE : Pension Partagée d'Education à l'Enfant
PI : Pension Invalidité
PR : Pension Réversion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RAT : Rente Accident du Travail

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1-Partenariat avec Addictions France pour des Actions de prévention en addictologie (annexe 4.1)

Rapporteur : Bernard DEVAY

Le CCAS de Launaguet propose de formaliser un partenariat avec l'association Addictions France dans le but de renforcer l'accompagnement des publics en situation de précarité ayant des conduites addictives. Ce partenariat vise à former les agents du CCAS et les professionnels de l'insertion à mieux identifier, orienter et accompagner ces personnes vers des structures spécialisées.

Objectifs du partenariat :

1. Réduire les inégalités de santé et améliorer l'accès aux soins pour les personnes en précarité.

2. Renforcer les compétences des agents du CCAS et des encadrants techniques du chantier d'insertion, grâce à quatre séances de sensibilisation et de formation sur les conduites addictives.
3. Faciliter l'orientation des publics vers des structures spécialisées en addictologie, et mener des actions de sensibilisation sur les risques liés aux addictions.

Le partenariat sera mené sous la coordination de Mme Amélie Géraud, référente CCAS. Les moyens matériels (salle, vidéo projecteur) seront mis à disposition par le CCAS pour assurer le bon déroulement des séances.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la convention de partenariat jointe à cette note et d'autoriser la signature de cette convention par le Président du CCAS.

Décision votée à l'unanimité

Le 10.11.2025

A Launaguet

**Pour le Président du CCAS
Le Vice-Président du CCAS**



Bernard DEVAY